

MERS-Les-Bains



Mer et lumières



JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION - PRINTEMPS 2009 - N° 28

Décret du 27 02 2009



MERS STATION CLASSEE !

Un premier prix de
Mise en Lumière

> Page 5

Des Mersois qui
bougent

> Pages 9 à 12

La pierre de
Froideville scellée

> Page 23

> PRATIQUE

MAIRIE DE MERS-LES-BAINS
Avenue Pierre et Marie Curie
80350 Mers-Les-Bains

Tél : 02 27 28 06 60 - Fax : 02 27 28 06 61

Service social : 02 27 28 06 63

Services techniques : 02 27 28 24 35

Email : servicetechnique.merslesbains@wanadoo.fr

Secrétariat de M. le Maire : 02 27 28 06 69 (sauf mercredi)



Accueil :

Lundi	de 08 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Mardi au jeudi	de 08 h 00 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi	de 08 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Samedi	de 10 h 00 à 12 h

> VOS ELUS

- ▶ **MAQUET Emmanuel**, Maire, Conseiller Général
Permanence : le samedi de 10 h à 12 h et en semaine, sur rendez-vous.
Email : emmanuel.maquet@ville-merslesbains.fr
- Permanence cantonale libre le dernier vendredi du mois de 14 h à 16 h à Ault et différentes communes du canton, se renseigner -

- ADJOINTS DÉLÉGUÉS -

- ▶ **THOMIRE Christian**
(culture, associations, défense contre la mer)
Le samedi de 10 h à 12 h sur rendez-vous
Email : christian.thomire@ville-merslesbains.fr
- ▶ **DELEPINE Michel**
(cohésion sociale, patrimoine, secteur sauvegardé et cimetière)
Le mardi (horaires au 02 27 28 06 63)
Email : michel.delepine@ville-merslesbains.fr
- ▶ **LETU Rose**
(affaires scolaires)
Le matin sur rendez-vous
Email : rose.letu@ville-merslesbains.fr
- ▶ **DOUILLET Régine**
(Enfance, jeunesse et adolescence)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin sur rendez-vous
Email : regine.douillet@ville-merslesbains.fr
- ▶ **ALLEGRAUD Jean-Louis**
(environnement, cadre de vie, propreté et fleurissement des quartiers)
Sur rendez-vous le vendredi
Email : jeanlouis.allegraud@ville-merslesbains.fr
- ▶ **BECQUET Didier**, (services techniques)
Sur rendez-vous le vendredi au 02 27 28 24 35
Email : didier.becquet@ville-merslesbains.fr

> DIVERS

- > Médiathèque, r. Doumer tél. 02 35 50 08 46
- > Cybersite, r. Doumer tél. 02 35 50 88 68
- > Centre-loisirs Les Tilleuls
56 rue Dumont tél. 02 35 86 23 48
- > Piscine
Rue du 19 mars 1962 tél. 02 35 86 24 51
- > Garderie Les Moussillons
Ecole Curie tél. 02 35 86 20 80
- > Atelier d'Art municipal (Salle du Portillon)
Dessin, peinture tél. 06 60 43 51 37
Sculpture tél. 06 73 50 92 05
- > Ecole de Musiques Municipale
rue Maurice Dupont tél. 02 35 50 73 44
- > Ecole Primaire Jules Verne-Les Tilleuls
rue Jules Verne tél. 02 35 50 67 16
- > Ecole Maternelle Pierre et Marie Curie
Avenue Curie tél. 02 35 86 20 80

> Culture

- > Service Culturel
Médiathèque rue Doumer tél. 02 35 50 20 79
Email : magali.dufrien@ville-merslesbains.fr

> COMMUNICATION

- > Service Communication
en mairie tél. 02 27 28 06 64
Email : servicecommunication@ville-merslesbains.fr

> TOURISME

- > Office de Tourisme**
rue Jules Barni tél. 02 27 28 06 46

> PERMANENCES

- > Assistante sociale : lundi de 14 h à 17 h (Sur RDV auprès du centre médico-social de Ault au 03 60 03 42 10.)
- > Consultation des nourrissons :
les 1er et 3ème lundis de 14 h à 17 h.
- > Sécurité sociale : le mardi de 14 h 30 à 16 h 30.
- > CRAM : sur rendez-vous au 06 08 97 89 59.
- > Mission locale : le 2ème Mercredi de 14 h à 17 h.
- > Caisse d'allocations familiales : en Mairie de Friville-Escarbotin le vendredi de 9 h à 12 h.

GENDARMERIE 02 35 86 14 66 OU LE 17
URGENCES SANTÉ 15 - POMPIERS 18
CENTRE ANTI-POISON 0 825 812 822

MERS-Les-Bains, Mer et Lumière...

Magazine d'information municipale, trimestriel gratuit

VILLE DE MERS-LES-BAINS - HÔTEL DE VILLE -
AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE - 80350 MERS-LES-BAINS
TÉL : 02 27 28 06 60 - FAX : 02 27 28 06 61

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : MR LE MAIRE DE MERS
CONCEPTION (RÉDACTION ET PHOTOS, INFOGRAPHIE) :
SERVICE COMMUNICATION RICARDO BOIMARE 02 27 28 06 64



MAQUET Emmanuel

Maire,
Conseiller général

Confiance ...

Nous vivons une période difficile où, chaque jour, nous devons déplorer les difficultés de nos entreprises avec leurs lots de mauvaises nouvelles : le chômage partiel, les licenciements. Même si cette crise économique est mondiale, ses conséquences sont bien locales ...

Nous devons, à nos niveaux de responsabilités, être mobilisés pour ne pas ajouter de difficultés là où il y en a déjà tant...

C'est ainsi que nous avons décidé, lors de nos réunions préparatoires au vote du budget 2009, d'orienter notre effort sur l'investissement et de ne pas augmenter les niveaux de prélèvement qui ponctionnent le pouvoir d'achat des contribuables de notre ville.

Dans les différentes structures dans lesquelles siègent vos élus (communautés de communes et syndicats de communes), nous avons soutenu les orientations qui allaient dans ce sens. En exerçant le mandat que vous m'avez confié en Mars 2004, j'ai voté contre le budget départemental qui prévoit une augmentation sans précédent de nos impôts : plus de 10 % pour les ménages et plus de 15 % pour les entreprises.

Dans quelques jours, vous pourrez constater le démarrage de la résidence hôtelière sur le site de l'ex-casino. C'est un chantier qui durera près d'une année, et qui verra la réalisation de 85 appartements gérés par le groupe Lagrange, du nouvel office de tourisme et d'une unité commerciale.

C'est aussi la réalisation d'une infrastructure en cohérence avec notre projet de ville. Notre vocation historique n'est pas d'être une ville agricole, nous avons fait le choix de développer nos entreprises sur la zone industrielle de Gros-Jacques, notre vocation touristique s'impose et nous devons l'organiser pour pouvoir l'optimiser.

Le 27 février dernier, le journal officiel de notre République publiait un décret qui venait récompenser 8 années d'effort et de procédure. En nous reconnaissant au rang des stations balnéaires et des stations de tourisme, l'Etat nous encourage dans la voie que nous avons choisie pour notre ville.

C'est une orientation pour les Mersois que nous avons choisie. Elle est garante du développement économique pour notre ville, de création de richesse pour notre budget communal, mais surtout d'emplois nouveaux pour les Mersoises et les Mersois.

Je suis convaincu que vous serez, comme moi, très fiers du nouveau statut de notre belle ville. En travaillant jour après jour à lui redonner toute sa place, nous préparons notre avenir mais surtout celui de nos enfants.



Décret du 27 02 2009

Bien à vous

Emmanuel MAQUET

MERS CLASSEE Station Balnéaire et Station de Tourisme !

► Le vendredi 27 février, l'Etat classait officiellement notre commune en tant que Station Balnéaire et Station de tourisme. L'achèvement d'une procédure qui aura duré cinq ans...

Le samedi 28 février 2009, était publié le décret portant classement de Mers les bains comme station balnéaire et station de tourisme. "Nous attendions ce classement avec impatience, il récompense un immense travail. Je veux vous dire en quelques mots à quoi il correspond" indiquait Mr le maire lors d'une réception officielle à la salle Ernest Dailly en présence du Conseil municipal, de plusieurs Mersois et invités.

Une commune touristique est une station qui met en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristique, tendant d'une part à assurer la fréquentation pluri-saisonnière de son territoire, et d'autre part à mettre en valeur ses ressources naturelles, patrimoniales ou celles qu'elle mobilise en matière de création et d'animations culturelles et d'activités physiques et sportives.

Elle doit respecter strictement 6 conditions pour être classée :

- offrir des hébergements touristiques classés de nature et de catégories variées,
- des animations culturelles ainsi que des activités physiques,
- des commerces de proximité,
- disposer d'un document d'urbanisme et d'un plan de zonage d'assainissement collectif,
- s'engager à mettre en œuvre des actions en matière d'environnement, d'embellissement du cadre de vie, de conservation des sites et monuments, d'hygiène publique, d'assainissement et de traitement des déchets et, enfin, à faciliter l'accès à la commune et la circulation à l'intérieur de celle-ci pour tous les publics. (personnes à mobilité réduite).

La reconnaissance en station balnéaire est possible si la situation géographique de la commune, au regard du littoral, est appréciée favorablement et après enquête publique.

Le classement est alors prononcé par décret en Conseil d'Etat, pris sur le rapport du Ministre chargé du Tourisme Hervé Novelli après avis du Ministre de l'Economie et des Finances Christine Lagarde et du Ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie. "Notre



dossier a commencé à être constitué dès notre prise de responsabilité en 2001. Face à l'immense tâche que représentait cette démarche, nous avons mandaté un cabinet spécialisé, D.S.A. environnement. Après 3 années de travail, nous avons le plaisir de solliciter ce classement en date du 13 février 2004."

A la mi-mai 2004, symboliquement, lorsque nous sommes allés faire "valider" en sous-préfecture notre projet de budget primitif 2004 qui prenait en

compte la condamnation à rembourser les dettes de la SOPICEM, nous lui avons remis 12 exemplaires de la demande de classement en station de tourisme et en station balnéaire.

Après une instruction interne au Département, passage devant le Conseil Général, devant la Commission des sites, devant la Commission départementale d'hygiène, après avis de la D.D.A.S.S, de la délégation inter-service de l'eau, de la D.D.E, de la D.I.R.E.N, etc... notre

MERS CLASSEE Station Balnéaire et Station de Tourisme !

dossier fut transmis 2 années après à l'échelon national et instruit par le ministère du tourisme, ceci après une remise à jour complète et plusieurs actualisations de données diverses demandées par les ministères et la Préfecture en décembre 2008.

"C'est donc au terme d'une procédure extrêmement lourde, parfois très complexe, qui prend en charge tous les aspects d'une ville et les efforts de ses élus pour la faire évoluer, que la distinction nous a été accordée".

Le double classement n'est pas si fréquent. Pour atteindre les exigences fixées par la loi, nous devons démontrer les efforts réalisés sur :

- **le traitement des eaux usées** avec le projet en construction de la nouvelle station d'épuration du Tréport, dont le coût sera de près de 17 000 000 € HT. Cette station d'épuration sera exemplaire et écologique puisqu'à membranes. Cette réalisation a contribué pour beaucoup au classement.

- **l'assainissement** de notre ville avec la remise en état de notre réseau. Il était nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'assainissement. Ce travail a dû être mené à son terme et les investissements mobilisés.

- **la plage** et les efforts de mise en valeur réalisés à l'occasion des travaux de défense contre la mer et d'intégrations au site des ouvrages ont été également retenus comme éléments très favorables au classement.

- **la qualité des eaux** de baignade a été contrôlée sur plusieurs années, et la plage de Mers est classée de 2004 à 2008 en catégorie A (eau de très bonne qualité).

- **la qualité de l'eau de la piscine** constituait également un élément important. Les résultats des analyses réalisées sur plusieurs années ont également dû être transmis au Ministère de la Santé. Là encore, le fait d'avoir lancé le concours d'architecte du nouvel équipement nautique de notre communauté de communes a plaidé en notre faveur.

- **la prévention des risques** l'élaboration du Plan de Prévention des risques naturels a également compté dans les éléments favorables au classement.

- **la protection des captages d'eau potable** achevée garantit une eau potable de très bonne qualité (non ferrugineuse).

- **la qualité de l'air** : les analyses réalisées par Atmo-Picardie et les résultats fournis ont également été considérés comme très satisfaisants.

- **la protection et l'aménagement des espaces naturels** : le bois de la guerre, le chemin de randonnée des douaniers,

- la volonté démontrée par la Ville et de ses partenaires de s'engager dans une **politique globale de maîtrise de l'urbanisme, de protection du secteur sauvegardé, de sauvegarde des paysages** (replantation des haies le creusement des mares – lutte contre les inondations ...) a été fortement prise en compte.

- **L'obtention de reconnaissances** au concours des Villes et Villages Fleuris a également été un élément décisif dans le classement de Mers dans le domaine du tourisme.

- Le **classement** de l'Office de Tourisme en 2 étoiles et sa collaboration avec le pays d'accueil touristique de la vallée de la Bresle maritime est



également un élément important.

- **l'animation et l'accès à la culture** pour tous : le cinéma, la médiathèque, les expositions de Traverse, la fête des baigneurs, le tartan-Day, Mers-les-livres, le festival des arts de la rues, etc...

Le décret du 27 février 2009 est la reconnaissance d'un travail de longue haleine pour rendre notre ville, plus propre, plus belle, plus soignée, plus attractive.

C'est une validation de qualité et d'excellence dans le domaine de l'environnement et du tourisme qui ajoute à la notoriété de notre ville. Sur 3 600 communes touristiques en France, seulement 84 communes sont classées station balnéaire, et 233 station de tourisme.

Rares sont celles qui peuvent bénéficier des deux. Le journal officiel de cette fin février publie également le classement d'Honfleur ou encore de Fréjus. C'est vous dire à quels niveaux de notoriété notre ville s'est confrontée.

"Je voudrais pour terminer cette intervention, remercier publiquement notre député Jérôme Bignon. Si la démarche a pu aboutir avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi réformant le classement des villes en station balnéaire et en station de tourisme, (nous sommes d'ailleurs la dernière station à être classé avec l'an-

12 NOUVELLES STATIONS CLASSÉES

Par décret du 24 février 2009 :

- la commune de **La Bresse** (Vosges) est classée comme station de tourisme
- la commune de **La Flotte-en-Ré** (Charente-Maritime) est classée comme station de tourisme
- la commune de **Millau** (Aveyron) est classée comme station de tourisme
- la commune de **Montélimar** (Drôme) est classée comme station de tourisme
- la commune de **Fréjus** (Var) est classée comme station balnéaire
- la commune de **Larmor-Plage** (Morbihan) est classée comme station balnéaire
- la commune de **Honfleur** (Calvados) est classée comme station balnéaire et de tourisme

Par décret du 25 février 2009 :

- la commune de **Sainte-Marie-de-Ré** (Charente-Maritime) est classée station de tourisme

Par décret du 27 février 2009 :

- la commune de **Mers-les-Bains** (Somme) est classée comme station balnéaire et de tourisme
- la commune de **Riquewihr** (Haut-Rhin) est classée comme station de tourisme
- la commune de **Saint-Etienne** (Loire) est classée comme station de tourisme
- la commune de **Saint-Omer** (Pas-de-Calais) est classée comme station de tourisme

MERS CLASSEE Station Balnéaire et Station de Tourisme

rien dispositif) c'est grâce, aussi, à son travail. Il fallait que notre dossier soit "porté" auprès des différentes administrations, et je mesure devant vous l'intérêt et l'importance d'avoir bénéficié de son soutien" soulignait Mr le maire qui ajoutait "En respectant parfaitement la procédure, mais en sollicitant sans cesse les positions des services, il fut l'un des artisans de ce résultat et je veux lui réaffirmer toute ma confiance et mon amitié.

Lorsqu'en Juin 2007, nous avons fait équipe pour l'élection législative, dans une lettre publique aux Mersois, j'avais expliqué mon engagement à ses cotés en précisant notamment que nous pourrions ainsi mieux faire aboutir ce magnifique défi.

Je crois qu'aujourd'hui, à un moment ou la crise déferle sur notre pays, ce pari un peu fou prend toute sa pertinence.

En couronnant notre projet de ville, ce décret nous renforce.

Avec la réalisation du complexe ludique en entrée de ville, avec la construction imminente de la résidence de tourisme de 85 appartements sur le site de l'ex-casino, avec le projet de l'hôtel de la falaise de 47 chambres en 2 étoiles, je veux dire aux

28 février 2009

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 13 sur 122

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Décret du 27 février 2009 portant classement de la commune de Mers-les-Bains (Somme) comme station balnéaire et comme station de tourisme

NOR : ECER0900458D

Par décret en date du 27 février 2009, la commune de Mers-les-Bains (Somme) est classée comme station balnéaire et comme station de tourisme.

Mersois qu'en donnant de la cohérence et du dynamisme économique nous créerons de la richesse et des emplois pour nos enfants.

D'un point de vue administratif, nous sommes "surclassés" c'est-à-dire que nous sommes considérés comme une ville de plus de 5000 habitants.

La conséquence financière directe et immédiate est de percevoir la taxe additionnelle aux droits de mutation, autrement dit la T.A.D.E.M, et au moment où notre budget est asphyxié

par la dette, cette bouffée d'air pur ne pourra que nous faire du bien.

Enfin, notre classement en station balnéaire étant intervenu avant le changement de la loi, il nous permet de solliciter la réouverture des jeux de casino fermés en septembre 1987.

"Je souhaite devant vous que nous puissions être autorisés à ouvrir le 7ème casino de notre histoire et renouer ainsi avec les plus belles pages de notre station balnéaire."

Je suis parfaitement conscient que ce challenge difficile est de nouveau devant nous et que rien n'est fait.

Nous avons promis aux Mersois de les emmener dans une nouvelle direction.

Notre acharnement à vouloir le meilleur, et notre détermination à sortir les uns après les autres les dossiers qui changeront le destin de notre belle ville, sont récompensés.

Huit ans après notre accession aux responsabilités, et 1 an, tout juste, après notre réélection, je suis très heureux d'accrocher sur le drapeau de notre ville cette reconnaissance gage d'une confiance retrouvée en son avenir." ■

Avec ce classement, Mers s'affirme en tant que Station Balnéaire et de tourisme officielle, à l'image de Fort-Mahon Plage, de Honfleur ou encore de Fréjus...



LA VILLE 1ER PRIX pour ses mises en lumière

► Les chantiers achevés de mise en lumière de la place du marché, de l'église et du monument de Pierre Lefort ont reçu le 1er prix de l'Association Française d'Éclairage Région Nord.

Début 2009, notre commune, nouvelle Station Balnéaire et touristique officiellement classée, apprenait en même temps qu'elle remportait aussi le premier prix du "Trophée des lumières pérennes" de l'Association Française d'Éclairage (AFE) Région Nord pour ses mises en lumière en 2007 et 2008 de la place du marché, du monument de Pierre Lefort et de l'église Saint-Martin.

Ces chantiers avaient fait l'objet d'un partenariat avec le syndicat intercommunal d'électrification rurale (SIER) Nord Vimeu, la Fédération Départementale d'Electricité (FDE) et la société Demousselle.

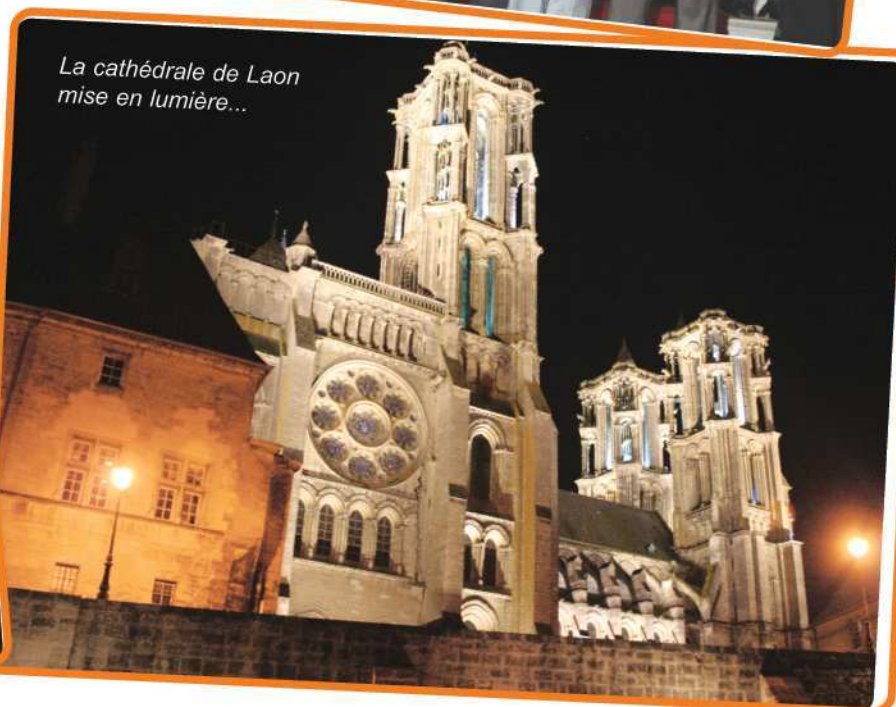
Le premier Prix a été remis le jeudi 19 mars à l'adjoint au patrimoine Michel Delépine, accompagné du responsable des Services techniques municipaux Hervé Duplessis ainsi que du Service Communication.

Pour l'anecdote, Mers et Laon possèdent chacune un Secteur Sauvegardé classé et un ou plusieurs Monuments Historiques.

A noter que grâce au programme Européen Interreg, Mers-les-Bains procèdera bientôt à la révision complète de l'éclairage de son front de mer de villas anciennes classées.



L'adjoint au patrimoine Michel Delépine a reçu le prix des mains du Président national Corbe et du Sénateur-maire de Laon Antoine Lefèvre le jeudi 19 mars dans les salons de l'Hôtel de Ville.



L'EAU POTABLE avec le Syndicat Basse Bresle

► Chaque jour, nous utilisons de "l'eau du robinet" pour nos divers besoins. D'où vient-elle, comment parvient-elle jusqu'à nous ? Le point avec Jean-Claude Bovin du SIUAEP BB...



Douche ou bain, vaisselle, ménage, lavage de la voiture et même boisson, bref l'eau potable revêt pour nous une importance majeure et quotidienne. Avec Mr Jean-Claude Bovin, président du Syndicat des eaux Basse Bresle dont Mers-les-Bains, Eu et Le Tréport dépendent, nous avons visité la station de pompage de Ponts-et-Marais et un des réservoirs desservant les trois villes soeurs...

D'où vient l'eau potable ? Du sous-sol tout simplement. L'eau potable est distribuée en ville depuis 1905. En 1937 à Eu, il y avait un puits artésien, où se trouve aujourd'hui la communauté de communes, rue Anquetil, mais celui-ci n'a pas suffi aux besoins sans cesse croissants liés au développement des trois villes soeurs et de Ponts-et-Marais.

Après une association des 3 villes soeurs et un premier syndicat en 1961, la nécessité de construire des ouvrages (station de pompage de la nappe phréatique souterraine par le biais de forages, réservoirs de stockage en hauteur ou encore château d'eau comme au Mont-Vitot à Eu...) se fait sentir en 1963, la durée du syndicat est alors portée à 60 ans.



Un forage de 1969...



La station de pompage de Ponts-et-Marais



Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Bresle (SIUAEP-BB) depuis 2008, Jean-Claude Bovin a travaillé 30 ans au sein de la Société des Eaux de Picardie basée à Eu, ce qui lui permet une large connaissance du sujet...



"Les champs captants (forages pour atteindre des poches souterraines d'eau potable naturelle) sont sur Ponts-et-Marais, et d'une profondeur d'à peu près 40 mètres, protégée par une couche de graves puis de glaise de 5 mètres. En fait nous puisons et vendons 1000000 m³ d'eau potable par an et assurons l'approvisionnement d'environ 10000 compteurs d'eau pour en gros 20000 personnes" indique Jean-Claude Bovin.

"Contrairement à d'autres régions de France, notre sous-sol forme

des nappes, des rivières, des anfractuosités pleines d'eau qui se déplace sans cesse pour aller vers la mer. Il y a environ 2 à 3 % de vides comblés d'eau. C'est cette eau que nous captions. Une rivière comme la Bresle n'est d'ailleurs que le trop-plein d'une nappe phréatique" souligne Mr Bovin.

La station de pompage de Ponts-et-Marais puise l'eau, la traite simplement au chlore pour enlever d'éventuelles impuretés puis l'envoie dans le réseau, dans des

L'EAU POTABLE avec le Syndicat Basse Bresle



réservoirs communaux ou dans un château d'eau, lesquels appartiennent au syndicat. C'est la situation haute de ces réservoirs qui va permettre d'avoir de la pression au robinet, exprimée en bars.

La station a une production moyenne quotidienne de 5000 m³ d'eau, qui peut aller jusqu'à 6500 m³ par jour en été.

"Nous avons environ une journée d'avance en cas de consommation exceptionnelle mais cela n'arrive pas. Seul l'incendie de la verrerie en 1972 avait vraiment limité la ressource" se souvient le président. ■



Aperçu de l'un des réservoirs enterrés que le syndicat possède sur les villes soeurs, lequel est sécurisé et fait l'objet d'une veille sanitaire constante...



D'énormes tuyaux captent l'eau de ce forage de 1969, puisée dans la nappe phréatique jusqu'à 40 mètres de profondeur de forage...

>> Il y a une veille sanitaire constante, avec des relevés réguliers et des analyses de la composition par sécurité. Des prélèvements sont aussi effectués régulièrement en différents points de la commune, par exemple à la cantine du collège ou chez des particuliers.

>> Le syndicat a délégué l'exploitation à la société Véolia. En tant que fermier, la Société des Eaux de Picardie a à sa charge les pompes, les conduites. Sur le prix facturé, une surtaxe revient au syndicat afin de lui permettre le maintien et l'entretien de ses installations et également de répondre aux extensions de réseau demandées lors de la construction d'un nouveau lotissement, par exemple avec le futur lycée Anguier. Le syndicat comprend 12 personnes, les communes de Mers, Le Tréport, Eu et Ponts étant représentées chacune par 3 délégués.

(L'eau pompée varie en température de 12 à 14° été comme hiver, elle provient du sous-sol. En bord de mer, au pied des falaises ou des plages, il n'est pas rare de constater la présence d'un rejet d'eau douce. C'est le cas à Mers, au pied d'un épi, où coule en permanence un ruisseau d'eau douce froide, donc sans doute un petit bras de la Bresle puisque Mers et le Tréport ont été construites sur son ancien delta).

● Le nouveau logo de votre communauté de communes...

Depuis quelques semaines, la communauté de communes dont nous dépendons a délaissé son appellation peu pertinente de "Gros Jacques" pour une appellation et un logo plus cohérents en terme de perception et de territoire...

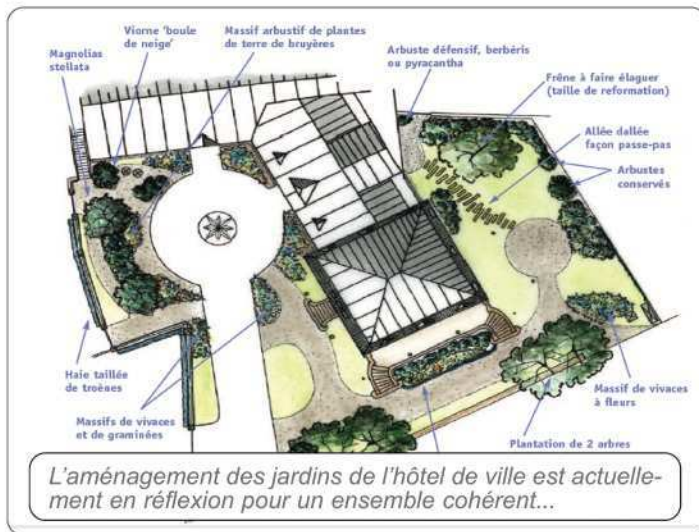


Le nouveau logo et la nouvelle appellation de votre communauté de communes (anciennement Gros-Jacques)...

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESLE MARITIME**

POUR SUIVRE l'amélioration au quotidien

● Réflexion pour les jardins de l'Hôtel de ville



● Un balcon pour promouvoir la Station à Reims



● GOÉLANDS : CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES OEUFS POUR 2009

Avec les beaux jours viennent ceux de la reproduction des goélands argentés. Afin de réguler les naissances de ces volatiles particulièrement présents en ville, la municipalité renouvelle une campagne de stérilisation des oeufs. Celle-ci se déroulera en deux interventions, l'une en mai et l'autre en juin.



Il ne s'agit pas de nuire aux goélands mais d'enrayer quelque peu leur reproduction anarchique.

C'est une société Havraise spécialisée qui interviendra comme l'an dernier. Les propriétaires peuvent signaler la présence de nids en mairie, en précisant bien qu'ils autorisent la société à accéder à leur domicile et à leur toit. Merci.

● Nouveaux trottoirs pour la rue Jules Verne



● Formation Sécurité Incendie pour le personnel communal



● Une rambarde au sommet de la falaise pour une meilleure sécurité



● Les collégiens de 6° B oeuvrent pour la paix

Jouer la carte de la Fraternité, c'est ce qu'ont fait fin mars les élèves de 6ème B du collège Frédéric Joliot Curie. Participant à une opération nationale sur la tolérance et la paix, ils ont "pioché" dans l'annuaire des adresses d'habitants du canton auxquels ils ont adressé des cartes délivrant chacune un message de paix différent sous la forme d'un acrostiche, c'est-à-dire d'un petit poème.

Le hasard fait bien les choses puisque le tirage a permis d'envoyer des cartes aux élus du département, dont Mr le maire...



● Une Expo sur l'Assemblée Nationale

La médiathèque a accueilli une exposition originale sur l'Assemblée Nationale et les 50 ans de la Vème république au sein de l'Hémicycle soit treize législatures.

L'exposition a été voulue par l'actuel président de l'Assemblée, Bernard Accoyer.

Présentée aux mersois par le député Bignon et Mr le maire Emmanuel Maquet, l'exposition a été saluée pour sa qualité et sa démarche originale favorisant une meilleure connaissance de l'institution parlementaire.



● FLIP EXPO rassemble

Le troisième salon du flipper "Flip'Expo", organisé en mars par l'association Silverball que préside Franck Michaux, a été un nouveau succès.

La seule journée du samedi enregistre 366 entrées. La salle trouvant ses limites, certains flippers n'ont pu être installés, mais cela n'a pas empêché des passionnés de toutes générations de se faire plaisir durant tout le week-end.

Un tournoi était aussi proposé, ainsi que des tickets de tombola permettant de gagner un flipper électronique.



● Cérémonie de la Citoyenneté



Plusieurs jeunes Mersois, inscrits sur les listes électorales et ayant atteint l'âge de 18 ans depuis le 1er mars 2008 ont été accueillis fin avril par Mr le maire et le Conseil municipal à l'occasion de la Cérémonie de la

Citoyenneté. Créée en 2007, cette réception tend à sensibiliser les jeunes majeurs au principe de la Citoyenneté. Au cours de celle-ci, les jeunes se sont vus remettre le Livret du Citoyen ainsi que leur carte d'électeur après que Mr le

maire ait évoqué les grandes lignes de la citoyenneté, "faite de droits mais aussi de devoirs", notamment celui de voter et de participer à la vie démocratique Française. Le verre de l'amitié a été servi à l'issue...

● Lisa Gosse s'offre Disneyland Paris et TF1

Élève de CE2 de l'école Jules Verne et de l'atelier de danse animé par Stéphane Morand au centre-loisirs des Tilleuls, Lisa Gosse, 9 ans, vient de participer au nouveau spectacle de Disneyland et de TF1 présenté par Nikos Aliagas.

Lisa a participé à un concours en y joignant la vidéo d'une chorégraphie d'une minute tournée en famille, et elle a été sélectionnée pour aller à Paris, où elle a participé au défilé spectacle diffusé sur TF1 le soir.

Une belle récompense aussi pour Stéphane Morand, qui fêtera cette année les 20 ans de l'atelier de danse qu'il a créé et qu'il anime au sein du centre loisirs des Tilleuls. Cet anniversaire devrait faire l'objet de l'organisation d'un spectacle le soir même de la fête de la musique du 21 juin.



^

Les 4 finalistes du concours Mickey Star, avec à droite Lisa Gosse, lesquels posent avec l'animateur Nikos Aliagas, jugé fort sympathique par les participants pour lesquels il s'est montré particulièrement disponible...

< L'atelier de danse du centre-loisirs fêtera cette année ses vingt ans d'existence. Il se réunit chaque mardi et vendredi à la salle des Fêtes...



Vie Mersoise

● Mathilde Bonin

La jeune Mersoise Mathilde Bonin, membre de la Société de tir d'Eu, a été mise à l'honneur pour ses résultats de 2008 lors



d'une soirée dédiée aux sportifs méritants Eudois. Mathilde Bonin se distingue souvent sur les podiums. 1ère place aux Championnats de Normandie à la carabine 10 m catégorie "Poussine", 4ème aux Championnats de France et 1ère aux Championnats de France dans l'épreuve de vitesse...

● Margaux Bric

Membre du judo-Club Eudois, la jeune Margaux Bric est championne de Seine-Maritime de



judo en catégorie benjamines. C'est à Forges-les-Eaux, en Seine-Maritime, que Margaux a été sélectionnée pour les prochains championnats de Normandie qui se dérouleront début juin dans la région de Caen. Une autre jeune mersoise, Margaux Moisant, a quant à elle terminé quatrième... Félicitations !

● Vincent Gros

Joueur régulier du Boule-Club, Vincent Gros a de nouveau remporté le challenge Magnier en 2009. De



nouveau premier des 32 joueurs qui ont suivi l'épreuve proposée en 14 phases de triplettes, Vincent Gros a en fait déjà gagné huit fois le challenge, à part l'an dernier où le président Pascal Dumont l'avait remporté. Sur le podium, Julien Poussier, Pascal Bosher, Pascal Giffard, Grégory Gosset. 1ère féminine Agnès Miles.

● Vélo : course de la côte Picarde à Mers

Nouveau succès pour Jean-Bernard Devos, organisateur avec le Fort-Mahonnais René Detrin de la course de la Côte Picarde, Coupe du monde des Nations, le mercredi 15 avril.

160 coureurs de 29 nations présentes ont assuré le spectacle durant un après-midi entier et de très nombreux mersois ont pu vivre en direct l'arrivée et la victoire du russe Timoffey Kritskiy, puis la remise officielle des coupes aux coureurs sur le podium officiel devant la mairie en présence de Bernard Hinault. La ville de Mers-les-bains était bien sûr partenaire de l'opération, comme elle le fait depuis de nombreuses années...



● Des commerçants attentifs

C'est sous la présidence de Gilles Beauvisage que l'Union des Commerçants Mersois (UCIAM) a tenu son assemblée générale. La foire aux véhicules d'occasion, les deux braderies et vide-grenier ont enregistré une fréquentation plus forte, la surface sera donc étendue sur toute l'avenue des Canadiens.

Arrivée du père Noël, dotation de 7500 euros en bons d'achats pour l'opération de fin d'année, goûter dansant des aînés, bref l'UCIAM est une composante importante du tissu associatif local. A noter que celle-ci réorganisera à la Pentecôte un salon des Antiquaires. D'autres idées sont aussi à l'étude...



● Plage propre avec le GSM

Le club nautique "Glisse Sensations Mers" (GSM) a relayé l'opération nationale "Initiative Océanes" avec la Surfrider Foundation pour un nettoyage de la plage avec l'aide de bénévoles.

Organisée chaque année, cette action permet de ramasser bien des déchets qui n'ont rien à faire sur les galets, tels des bidons, fragments de plastique, canettes en métal...

Les bénévoles, dont de nombreux enfants et membres du GSM, ont arpenté les galets durant l'après-midi, ravi de contribuer à cet effort louable pour la planète.



● Le Lion's Club aide les Restos du Coeur

Le Lion's Club Mersois a organisé une collecte de denrées au profit des Restos du coeur de Eu. Jean-Claude Imbert, Michel Leborgne et Tony Loucif ont recueilli les dons des clients d'Auchan. "Nous avons offert un réfrigérateur aux restos du coeur, nous continuons à les soutenir" a précisé Mr Leborgne. Un geste important, les restos ayant enregistré 25 % de demandes en plus par rapport à 2008, alors que les prévisions étaient de 5 à 6 %, ils accueillent des jeunes couples sans travail, mais aussi, c'est nouveau, de plus en plus de retraités qui n'y arrivent plus, dont la pension ne suffit plus pour vivre et se nourrir correctement...



Nécrologie : Melle Michèle AUBRY...

Mersoise bien connue, secrétaire des Services techniques municipaux et membre actif de l'Amicale du Personnel Communal depuis de nombreuses années, Michèle Aubry, 48 ans, est décédée brutalement à Amiens. Elle était la fille d'Huguette Aubry, conseillère municipale de 1993 à 2001, et d'André Aubry, verrier de 1962 à 1993. Née à Mers en 1961, entrée au service de la commune en juin 1989, titulaire en 1992, Michèle Aubry était bien connue de nombreux Mersois de par ses fonctions. L'efficacité de Michèle Aubry, tant dans son travail qu'au sein de l'Amicale, lui avait valu d'être connue et reconnue. Un hommage

lui avait d'ailleurs été rendu par ses collègues de l'Amicale en fin d'année 2008 et à l'occasion de l'arbre de Noël communal pour lequel elle s'investissait toujours beaucoup.

Chef des services techniques, Hervé Duplessis a salué "une employée précieuse, sur laquelle on pouvait compter".

Mr le Maire et Conseiller général, le conseil municipal, l'ensemble du personnel communal et les membres de l'Amicale ont manifesté toute leur sympathie à sa famille.

Les obsèques de Michèle Aubry ont eu lieu le jeudi 23 avril à l'église Saint-Martin de Mers...



UN DEPLIANT pour informer utilement

► Un dépliant sur les villas Mersoises va être distribué aux propriétaires, futurs propriétaires, agences immobilières et syndicats de copropriétés du secteur sauvegardé et du périmètre M.H.

Mers-les-bains possède un patrimoine architectural de villas balnéaires remarquables de par leur ampleur et leur diversité de styles.

Classé en Secteur Sauvegardé depuis 1986, ce patrimoine se valorise sans cesse, il est un atout touristique et historique indéniable pour la commune, dont il est une vitrine, et un patrimoine de grande valeur pour ses propriétaires.

Plus que jamais, il s'agit d'entretenir et de rénover les villas dans l'esprit du Secteur Sauvegardé, afin de leur conserver toute leur cohérence architecturale et de leur éviter une banalisation irréversible.

Il est à noter que le Secteur Sauvegardé, ainsi que quelques rues qui n'en faisaient jusqu'alors pas partie, bénéficient d'une nouvelle protection au titre des Monuments Historiques, soit un périmètre de 500 m autour de la villa RIP. (Celle-ci est en effet inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis avril 2008).

Pour toutes ces raisons, afin de rappeler le règlement en vigueur et donc de favoriser une meilleure information pour une bonne connaissance du sujet, l'équipe municipale, le service du patrimoine et le service communication ont décidé de rédiger un document spécifique qui présente les démarches et les deux périmètres de protection distincts.

Celui-ci sera adressé nominativement aux actuels

Le dépliant récapitulatif sera aussi diffusé au sein du journal municipal d'été...



propriétaires du secteur et des rues concernées, et transmis par le service urbanisme lors de toute démarche liée à une transaction.

Les agences immobilières et Syndicats de copropriété seront destinataires du document afin que tous, acheteurs et vendeurs, gérants, soient au courant des spécificités du secteur notamment en terme de rénovation de façades, respect des éléments d'origine, interdiction du PVC blanc et des volets roulants en coffrages, tous travaux devant faire l'objet d'une déclaration préalable obligatoire en mairie.

● Moules : une opération de comptage et d'analyse est en cours

Nous avons déjà évoqué des démarches auprès des Affaires Maritimes de Boulogne à propos des moules, face aux interrogations des mersoises et touristes en terme de pêche dite familiale ou de loisirs (arrêté Préfectoral d'interdiction de 2001, pris afin de contrer un épuisement du gisement, celui-ci ayant été vidé par les pêcheurs locaux et estiva-



nants). Les Affaires Maritimes ont donc démarché un organisme scientifique, le Groupe d'Etudes des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL) basé à Saint-Valéry-sur-Somme pour une opération de comptage et d'analyse des gisements moulières du secteur 80-06 - Mers les bains - Ault. L'opération est en cours. Le site Mersoises, sur la base d'une analyse strictement réglementaire et sans étude aboutie en terme de vitesse de croissance présente une taille des moules acceptable pour la cueillette mais il est peu riche et pourrait très vite être réduit à rien. D'autre part, le fait que le site Aultois n'atteigne pas la taille de cueillette, avec des moules largement inférieures à 40 mm, ne permet pas d'envisager une réouverture. Quoi qu'il en soit, compte tenu des premières constatations et sans préjuger de la décision finale des Affaires Maritimes, le Gemel n'est pas favorable à une réouverture. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

● La défense contre la mer sur France 3 émission THALASSA le 22 mai



L'émission "Thalassa" de France 3 du vendredi 22 Mai 2009, présentée par Georges Pernoud, évoquera notre commune et l'histoire de la défense contre la mer lors d'un reportage sur le thème des "Sentiers du littoral". Le journaliste Antoine Moura est venu avec une équipe passer un après-midi à Mers pour interviewer le président du syndicat mixte de défense du Littoral Christian Thomire, filmer le dispositif de défense ainsi que des cartes postales anciennes et des photos des inondations passées mises à disposition par un particulier.

ACTIVITÉS ET LOISIRS du printemps



> Consulter également le panneau électronique de centre-ville ou le site www.ville-merslesbains.fr
 Infos supplémentaires : **Office de Tourisme, rue Jules Barni, tél. 02 27 28 06 46.**

LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque est ouverte toute l'année (y compris pendant les vacances scolaires, voir horaires actuels et horaires d'été ci-dessous).

Elle est située au 1er étage de l'Espace Prévert (rue Paul Doumer), l'entrée se fait par la salle d'exposition Traverse.

Tél. : 02 35 50 08 46

Courriel : mediatheque@ville-merslesbains.fr

Libre consultation sur place des documents. L'emprunt de livres et de CD ainsi que l'utilisation des postes informatiques du cybersite nécessitent un abonnement (valable un an).

Documents disponibles :

- Romans (littérature, policiers, science fiction, gros caractères...)
- Bandes Dessinées pour enfants et adultes,
- Magazines divers, documentaires, beaux livres...
- Albums, romans et documentaires pour enfants et adolescents,
- CD-rom de jeux éducatifs pour enfants,
- CD : classique, jazz, hip-hop, rock, variétés internationales et française, world, reggae, musique pour enfants...



LES HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE

Horaires actuels	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Réservé Scolaires	15 - 17 h
Mercredi	10 - 12 h	14 - 18 h
Jeudi	Réservé Scolaires	15 - 18 h
Vendredi	Réservé Scolaires	15 - 18 h
Samedi	Fermé	Fermé

ÉTÉ (6/7 au 15/8)	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	10 - 12 h	Fermé
Mercredi	10 - 12 h	15 - 18 h
Jeudi	10 - 12 h	15 - 18 h
Vendredi	Fermé	15 - 18 h
Samedi	Fermé	Fermé

TRAVERSE

Espace Prévert

PROGRAMME 2009

<http://traverse80.free.fr>

> 2 avril - 10 mai

Emmanuel BARRAT, peintre

Yves LEGARFF, sculpteur

> 14 mai - 21 juin

Emmanuel PONS, peintre

Bertrand THOMASSIN, sculpteur

> 25 juin - 2 août

Olivier ROUAULT, peintre

Didier BECQUART, sculpteur

> 6 août - 20 septembre

Youssef AOUN, peintre

Gilles DURFORT, sculpteur



L'association Traverse fait la promotion des arts plastiques...
 Association "Traverse" - Claude Larcher
 10 rue Sadi Carnot - 80350 Mers-les-Bains Tél/fax 02.35.86.11.85
 06 08 63 14 72 - Email : traverse80@free.fr

Expositions d'Art Contemporain, peintures et sculptures à l'Espace Prévert, rue Paul Doumer du jeudi au dimanche de 15h à 19h, entrée libre...

Dimanche 26 avril

Thé dansant avec l'accordéoniste Jean-Philippe Pacary organisé par le club des aînés à la salle des fêtes de 15 h à 19 h, infos au 02 35 86 18 69.

>>> MAI

Dimanche 3 mai 9 h 30 : Visite guidée de la Falaise avec l'association Le Myosotis (06.65.45.03.74). Rdv face au restaurant Les Mouettes.

Dimanche 10 mai Pétanque : Doublettes Formées FFPJP (06.12.16.35.53 / 02.35.50.18.34)

Vendredi 15 mai 16 h : Visite guidée de la Falaise avec l'association Le Myosotis (06.65.45.03.74). Rdv face au restaurant Les Mouettes.

Samedi 16 - Dimanche 17 mai Fête du nautisme, Challenge des falaises, slalom avec le club de voile GSM (02.35.50.17.89)

Dimanche 17 mai Bourse aux vêtements enfants et puériculture à la salle des fêtes de 10 h à 17 h organisée par l'association des parents d'élèves "Les petits écoliers de Mers-les-Bains". Infos au 06.85.29.81.35.

Du dimanche 17 mai au dimanche 24 mai Fête foraine en centre-ville.

Vendredi 22 mai Pétanque : Doublettes Vétérans FFPJP (06.12.16.35.53 / 02.35.50.18.34)

Samedi 27 et dimanche 28 juin
SALON "MERS LES LIVRES"

Cette quatrième édition du salon du livre en Baie de Somme, tout en gardant son aspect estival, portera une attention particulière à la rencontre entre les auteurs et le public. Il se déroulera sur l'esplanade de Mers-les-Bains les 27 et 28 juin. La littérature générale, jeunesse et la Bande dessinée seront représentées. Tout au long du week-end : signatures, ateliers, animations, lectures...

Prix des lecteurs de la Baie :



Depuis le 21 avril, les bibliothèques participantes proposent à leurs abonnés un exemplaire de chacun des 5 ouvrages sélectionnés pour le Prix des lecteurs de la Baie. Ces 5 ouvrages ont soit été publiés par un éditeur picard en 2008/09 soit écrits par un auteur picard en 2008/09.

Du 21 avril au 26 juin 2009 les lecteurs sont invités à faire part de leur choix (NB: il est nécessaire d'avoir lu au moins deux des cinq titres proposés pour voter). Le lauréat sera annoncé lors du Salon Mers-les-livres.

>>> Dès à présent, vous pouvez emprunter ces livres à la médiathèque de Mers et y déposer vos votes.

Ateliers en amont du Salon :

Des ateliers encadrés par des professionnels (auteurs, illustrateurs, dessinateurs) se dérouleront le vendredi 26 juin, dans les différentes villes de la baie de somme qui participent à Mers les livres : Abbeville, Ault, Cayeux sur Mer, Friville-Escarbotin (CCVI), Mers-les-Bains, Rue, St Riquier, Saint-Valéry.

(Le programme complet ainsi que l'affiche définitive ci-contre en cours d'achèvement seront communiqués au public d'ici quelques temps).



Samedi 23 mai Pétanque : Journée Championnat des Clubs (06.12.16.35.53 / 02.35.50.18.34)

Dimanche 24 mai Brocante des Jeunes Sapeurs Pompiers (02.27.28.02.20)

Mardi 26 mai Fête des voisins (voir ci-dessous)

Mercredi 27 mai 15 h 30 à 16 h 30 Médiathèque : Heure du conte, inscription gratuite 02.35.50.08.46.

Dimanche 31 mai 9 h 30 : visite guidée de la Falaise avec l'association Le Myosotis (06.65.45.03.74) Rdv face au restaurant Les Mouettes.

17 h : Concert à l'Eglise "Les Villas enchantées", entrée gratuite.

>>> JUIN

Dimanche 7 au Dimanche 21 juin Tennis Club : Tournoi senior de printemps (02.35.86.25.37)

Dimanche 14 juin Concours de sauts d'obstacles toute la journée au Centre Équestre (02.35.50.71.16 / 06.60.80.84.64)

16h : Visite guidée de la Falaise avec l'association Le Myosotis (06.65.45.03.74) Rdv face au restaurant Les Mouettes.

Samedi 20 et dimanche 21 juin Samedi de 14 h à 18 h et dimanche de 9 h à 18 h, Salle des fêtes : exposition-vente des travaux réalisés par les ateliers du Club des aînés, vente de costumes pour la Fête des Baigneurs, tirage : loterie annuelle.

Dimanche 21 juin 8 h à 18 h rue Paul Doumer et place du marché : brocante-foire à tout, buvette (club des aînés).

Mercredi 24 juin 15 h 30 à 16 h 30 Médiathèque : Heure du conte, inscription gratuite 02.35.50.08.46

Samedi 27 juin Grand prix de pétanque des Trois Villes Sœurs (Boule Club Mersois 06.12.16.35.53 / 02.35.50.18.34)

Samedi 27 et dimanche 28 juin 4e salon estival du livre "Mers-les-Livres" www.mersleslivres.org (voir ci-contre)

Dimanche 28 juin 9 h 30 Visite guidée de la Falaise avec l'association Le Myosotis (06.65.45.03.74) Rdv face au restaurant Les Mouettes.

au stade : foire à tout (Surf Casting Club 06.82.99.68.01)

>>> JUILLET

Jeudi 2 juillet Brocante des Jeunes Sapeurs Pompiers (02.27.28.02.20)

Mercredi 8 juillet 14 h : concours sur la prairie (quilles, croquet, bouteilles...) Sous réserve.

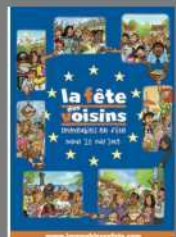
Vendredi 10 juillet 21 h sur l'Esplanade (face au poste de secours) : concert "amplifié " de l'Harmonie Municipale de Mers (06.30.08.50.41)

Samedi 11 au Jeudi 16 juillet Tennis Club : Tournoi des jeunes (02.35.86.25.37)

FÊTE DES VOISINS - MARDI 26 MAI 2009 – OPÉRATION NATIONALE

La Fête des voisins est un rendez-vous annuel de rencontres et d'échanges entre tous les habitants d'une ville. Dans le hall de l'immeuble, dans une cour ou dans la rue, chacun apporte de quoi boire et manger en vue d'un partage. Afin de faciliter l'organisation de la Fête des Voisins, la ville met gratuitement à votre disposition (dans la limite des stocks disponibles) : Affiches - Tracts - Cartons d'invitations à compléter - Badges - T-shirts - Ballons gonflables...

Si vous souhaitez organiser une fête des voisins le mardi 26 mai, dans votre immeuble, votre rue ou votre quartier, **remplissez et retournez le coupon ci-dessous pour le lundi 11 mai à la Mairie de Mers-les-Bains**, à l'attention du service culturel. Une réunion d'information et de distribution du matériel aura lieu le mardi 12 mai à 18h30 en salle Ernest Dailly. Alors, parlez-en à vos voisins ! Pour tout renseignement complémentaire et si vous ne pouvez pas assister à la réunion du 12 mai, veuillez contacter Magali Dufrien par téléphone au 02 35 50 20 79, par e-mail à : magali.dufrien@ville-merslesbains.fr - Service culturel / médiathèque - espace J. Prévert (1er étage) - rue P. Doumer.



INFO COUPON RÉPONSE : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ E-mail (facultatif) _____

Souhaite organiser une fête des voisins le mardi 26 mai. Tél : (facultatif) _____

Nombre de personnes (prévisionnel) : _____ Quartier concerné : _____

Lieu envisagé pour le repas : Parties communes (hall d'immeuble, cour collective...)

Domaine privé (cour, jardin, garage...) Voie publique (trottoir, rue, parc...)

Exposition bi-annuelle

L'ATELIER D'ART a accueilli des centaines de visiteurs

Tous les deux ans, les membres de l'Atelier d'Art Municipal exposent leurs travaux durant tout un week-end à l'Espace Prévert. L'expo 2009 a été un succès complet. Des centaines de personnes y ont été accueillies, venues découvrir les oeuvres réalisées sous le regard et les conseils avisés de Stéphanie Roix pour la peinture et Fabienne Meyer pour la sculpture. Félicitations à tous !



CENTRE-LOISIRS DES TILLEULS

Ateliers périscolaires les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h. La prise en charge des enfants se fait dès la sortie des écoles par les animateurs. Tarifs : 6 € par mois soit le matin ou le soir, 9 € par mois pour le matin et le soir. **Garderie Les Moussaillons** les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h à 8 h 35 et de 16 h 45 à 19 h. Les Mercredis, ouverture du centre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Inscriptions au 02.35.86.23.48 ou sur place, 56 rue André Dumont.

Evènement

TARTAN DAY : week-end festif

► La Belle saison a été officiellement lancée par le Tartan Day lors du Week-end de Pâques. Celui-ci a proposé des animations musicales hautes en couleurs ainsi que des jeux traditionnels écossais qui ont remporté un fort succès...



PISCINE MUNICIPALE DE MERS-LES-BAINS

Horaires d'ouverture au public
Période Scolaire :

Le mardi et le jeudi de 17 h 30 à 19 h 30,
le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Période des vacances scolaires :

Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi
de 10 h à 12 h et de 15 h 15 à 18 h.

Leçons de natation : prendre RDV à l'accueil

● Les petits chanteurs de Saint-Martin

Les petits chanteurs de Saint-Martin, c'est une nouvelle chorale Mersoise qui accueille les enfants de 7 à 14 ans, filles et garçons. L'inscription est gratuite, répétitions le mercredi (16 h : cours de technique vocale, 16 h 30 solfège, 17 h 30 répétition du chœur). La chorale est sous la direction de David Bonnet, organisateur titulaire de Mers et Ault. **Infos** : 03.22.60.42.38.

email : lespetitschanteursdestmartin@aliceadsl.fr,
site : <http://lespetitschanteursdestmartin.wifeo.com/>.

SE CONSTRUIRE UN AVENIR AVEC LA MARINE NATIONALE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DEVENIR MARIN	Age	Niveau scolaire
Officier	De 17 à moins de 30 ans	Après CPGE ou BAC +3
Officier marinier	De 18 à moins de 25 ans	Après un BAC
Quartier-maître et Matelot de la Flotte	De 17 à moins de 25 ans	De la 3ème au BAC
Volontaire	De 17 à moins de 26 ans	De la 3ème à BAC +5

Pour plus d'informations, renvoyer ce coupon réponse au :

CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES MARINE

23/25 rue Jules Barni – BP 81738
800017 AMIENS Cedex 1

Tel : 03.22.22.30.50
Fax : 03.22.91.44.18



Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Age : Niveau scolaire :

bicm.amiens@recrutement.marine.defense.gouv.fr

Permanences		Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	AOÛT
Ville	Périodicité	2009							
Friville-Escarbotin (80) CIO 14, rue Henri Barbusse Tél : 03 22 60 36 36	MENSUELLE 4ème mercredi du mois sur RDV 09h30-12h00	28	25	25	22	27	24	Néant	Néant
Doullens (80) Mission Locale 2 rue Sœurs Grises 03 22 77 80 06	BIMESTRIELLE 2ème mercredi du mois à partir de 9h30 sur RDV		11		08		10	Néant	Néant
Abbeville (80) CIO 17, rue Charlet Tél : 03 22 20 10 00	MENSUELLE 2ème mercredi du mois à partir de 14h00	14	11	11	08	13	10	Néant	Néant

www.marinerecrute.gouv.fr

Enfant en souffrance
enfant menacé
enfant maltraité

03 22 97 22 97

24h/24 • 7 jours/7

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE EU ET DES ENVIRONS

Accident, maladie... les besoins de l'Etablissement Français du Sang (E.F.S) sont importants. Totalement sécurisé, le don de sang est un geste fort de solidarité envers son prochain. On peut, un jour, en avoir besoin soi-même...



PROCHAINES COLLECTES :

**mardi 26 mai, mardi 7 juillet
mardi 4 août, mardi 3 novembre**

Pavillon des Ministres à Eu (cour du château) de 8 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 45. N'hésitez-pas !

BOITES AUX LETTRES DE LA POSTE

Suite à une réorganisation interne de la Poste, il n'y a plus de boîtes aux lettres rue Maurice Dupont, mais des boîtes indépendantes de l'établissement et situées rue Marcel Holleville (sur le trottoir Place du marché).



Le service du Patrimoine et des affaires sociales a traité avec la Poste les points suivants :

- 1) des boîtes de couleur "Bronze" et non jaunes en adéquation avec le quartier protégé (secteur sauvegardé),
- 2) La recherche d'un emplacement le plus fonctionnel possible, notamment pour les personnes à mobilité réduite et/ou en fauteuil roulant, donc justement près d'une bordure de trottoir abaissée.



PASSEPORTS : CE QUI CHANGE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du passeport biométrique dans la Somme au 27 mars 2009, nos services ne traiteront plus les demandes de passeport.

Toutes démarches en vue d'obtenir un passeport biométrique doivent désormais se faire uniquement auprès des services d'Etat-Civil des communes de Abbeville, Friville-Escarbotin et Gamaches.

Pas de changement par contre pour les demandes de Cartes Nationales d'Identité, qui peuvent toujours être faites en mairie de Mers-les-Bains. Merci.

UNE ACTION menée au quotidien

► Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) traite des dossiers divers, il rend également visite aux retraités Mersoïses en maisons de retraite dans les environs...

Une délégation d'élus mersoïses et de membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont l'adjoint au maire à la cohésion sociale Michel Delépine, s'est rendue au sein des maisons de retraites voisines afin de saluer plusieurs aînés mersoïses et de leur offrir un colis de victuailles.

Les élus sont allés à la maison de retraite du Tréport, puis à celle de Friville-Escarbotin, en passant par celle des pavillons Allard et Isabelle de l'hôpital d'Eu et ont passé un peu de temps avec chaque mersoïse ou mersoïse, comme par exemple la doyenne de la commune, Mme Marie Roberge, 102 ans. "Nous tenions à réaffirmer toute notre sympathie à ces mersoïses, leur faire comprendre que ce n'est pas parce qu'ils n'habitent plus Mers que nous les oublions" soulignait Mr Delépine.

Le Tréport : Mmes Darras Paulette, Fleutre Odette, Morisse Germaine, Mrs Dumont Marcel, Trehaut Jean-Marie. Friville : Mmes Douillet Yvonne et Boyard Christine. Eu : Mmes Etancelin Marie-Claude, Roberge Marie, Gelin Jeanne, Languerre Françoise,



L'adjoint Michel Delépine et des élus ont entre autres rendu visite à Mme Roberge...

Viville Denise, Decayeux Mireille, Auzou Germaine, Mrs Bovin René, Kert Henri.

● Pupilles de la Nation...

L'association des Pupilles de la Nation de la Somme recherche les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre de la Région, afin de les informer de leurs nouveaux droits ouverts par la sortie de deux décrets et ainsi les accompagner, si besoin, dans leurs démarches.

Le premier décret n°657 du 13 juillet 2000 concerne les enfants dont les parents ont été victimes de "persécutions antisémites" morts en déportation. Le deuxième décret n°174 du 29

juillet 2004 intéresse les enfants "mineurs à l'époque des événements" dont les parents ont été victimes "d'actes de barbarie" au cours de la guerre 39/45 soit les déportés, les fusillés ainsi que les massacrés. Leurs enfants peuvent dans ce cadre recevoir une indemnisation au même titre que les bénéficiaires du décret de juillet 2000.

Si, dans votre entourage, vous connaissez des Pupilles de la Nation, informez-les, car il est probable qu'ils

n'ont pas eu connaissance de ces décrets et ignorent leurs droits.

Le secrétariat d'Etat vient de lancer une étude visant à étendre les dispositions de ces décrets. Cette démarche rejoint le but poursuivi par notre Association qui vise à faire aligner les droits de tous les Pupilles de la Nation sur les bases du décret de 2004.

Pour toutes informations, s'adresser au secrétaire de l'association, Mr Bernard Brenet, 18 Chemin de la Fosse aux Lapins, 80600 Doullens, Tél. 03.22.77.38.12.

● POINT ANPE : LE LUNDI MATIN

Le point relais ANPE est maintenant ouvert uniquement les lundis matin de 9 h à 12 h, et plus le jeudi. Merci.

“LES PAPILLONS BLANCS” : MERCI A TOUS !

Merci aux Mersoïses et gens de passage pour leur grande générosité lors de l'opération Brioches 2008 des "Papillons Blancs". Grâce à eux, la vente a été un succès.

Ceci, en y ajoutant les ventes faites en milieu scolaire : merci aux enfants égale-

ment. Cette action est très importante pour l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Somme (ADAPEI). L'association compte sur vous pour octobre 2009, il s'agira alors de la 41ème opération. Votre soutien moral lui va droit au cœur.

Utile

Gendarmerie 02.35.86.14.66 ou le 17
Urgences santé 15 - Pompiers 18
Centre anti-poison 0 825 812 822
Dépannage EDF - GDF (urgence 24 h/24)
-Electricité 0 810 333 080 (prix appel local)
-Gaz 0 810 433 080 (prix appel local)

Addiction

DROGUES INFO SERVICE
0 800 23 13 13
> 7j/7, appel gratuit
ECOUTE CANNABIS
0 811 91 20 20
> 8 h - 20 h,
coût appel local

ECOUTE ALCOOL
0 811 91 30 30
> 14 h - 2 h, coût appel local
TABAC INFO SERVICE
0 825 309 310
> Du lundi au samedi, 8 h - 20 h,
0.15 €/min.

PROMOUVOIR MERS sur place ou au salon de Reims

L'office de tourisme revient du salon touristique "Tendance Nature" de Reims où, avec Eu, Le Tréport et Ault, il a fait une large promotion du secteur en prévision de la saison d'été qu'il convient de réussir. Le salon a enregistré 16000 visiteurs contre 12000 l'an passé. Un superbe balcon de bois peint a été réalisé par les services techniques municipaux afin d'évoquer la plage et les villas classées du front de mer de Mers-les-Bains. Président de la commission tourisme de la communauté de communes Bresle Maritime, Mr le maire s'est rendu sur place.



● Pour mieux "vendre" le potentiel local...

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT) de la Somme, le Pays d'Accueil de la Vallée de la Bresle maritime et les offices de tourisme de Mers, Ault, Eu et Le Tréport, ont accueilli en Mars une journée "découverte de ma destination".

Organisée à l'initiative de l'office de tourisme de Mers-les-Bains, cette journée a permis à une soixantaine de professionnels du tourisme de la Somme (hébergers, restaurateurs...) de découvrir l'offre locale.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Inscriptions au concours local des Maisons Fleuries à l'office de tourisme rue Barni avant le 29 mai. Concours ouvert à tous les habitants. Le fleurissement doit impérativement être visible de la rue. Trois catégories prévues : maison avec jardin, maison sans jardin, avec cour ou balcon fleuri, commerce. Passage du jury début juillet. Trois prix décernés par catégories.

L'office de tourisme a également réalisé un dépliant d'appel en trois volets à destination de nos visiteurs dont une partie traduite en anglais...



Décret du 27 02 2009

L'Info chez vous

Recevez gratuitement la lettre des animations de Mers-les-Bains par courriel. Pour ce faire, communiquez vos nom, prénom, adresse e-mail et code postal à l'Office de Tourisme par téléphone au 02 27 28 06 46, par courriel : officedetourisme@ville-mersslesbains.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Samedi
10 - 12 h & 14 h 30 - 17 h 30

Fermé le mardi
(les horaires sont donnés sous réserve de modifications après parution)

officedetourisme@ville-mersslesbains.fr



OFFICE DE
TOURISME

OFFICE DE TOURISME **

Tél : 02.27.28.06.46 - 43 rue Jules Barni - BP 60017 - 80350 MERS LES BAINS



MERS-LES-BAINS en avion et sous la neige

► Cet hiver a été marqué par la neige, rare localement. Arnaud Bovin de Ponts-et-Marais est membre de l'aéro-club, il nous a envoyé quelques clichés aériens de toute beauté...



(c) Arnaud Bovin



(c) Arnaud Bovin



LE TOUR DE FRANCE à Mers en 1951

► Mers-Les-Bains a été une étape du Tour de France en 1951, puis associée à Eu et Le Tréport pour celle de 1958. L'Eudois Gilbert Lemistre nous a prêté une documentation d'époque ...

Fait rarissime, le Tour de France s'est arrêté deux fois au sein des Villes sœurs, une fois à Mers-les-Bains avec le départ d'une étape en 1951 et une seconde à Eu en 1958.

En 1951, Mers partage le privilège avec le Tréport. Le 6 juillet, l'arrivée de l'étape Gand - Le Tréport est jugée sur l'esplanade du Tréport, Le vainqueur est Georges Meunier, le Luxembourgeois Diederich conserve le maillot jaune. Le lendemain, le départ de l'étape Mers - Paris est donné à Mers entre le square et la Prairie, devant une foule immense (Photo ci-contre). Les Mersois ont pu reconnaître les grandes gloires du moment : Bobet, Coppi, Koblet, Lazaridès, Mahé, Bartali, Géminiani, Robic. C'est Lévêque qui franchit la ligne d'arrivée, le soir, à Paris.



Départ du Tour de France à Mers-les-Bains en 1951

En 1958, ce sont les villes sœurs qui accueillent le Tour (voir-dessous). L'arrivée de l'étape Dunkerque - Eu - Mers - Le Tréport du 28 juin a pour cadre le stade de Eu. Bien emmené par Jean Stablinski, Bauvin l'emporte au sprint. Wim Van Est porte le maillot jaune. Le 29 juin, devant la cour du château d'Eu où est donné le départ de l'étape Eu - Versailles, Darrigade ne sait pas encore qu'il va être battu d'un pneu par son compatriote Gainche. Graczyk est tout couvert de pansements alors que Bahamontès se plaint de crampes d'estomac. Par contre, Anquetil, Bobet, Janssens sont en pleine forme et plaisantent...

Source : Histoire de Mers de J. Maquet (1986)

Les faits marquants de 1951

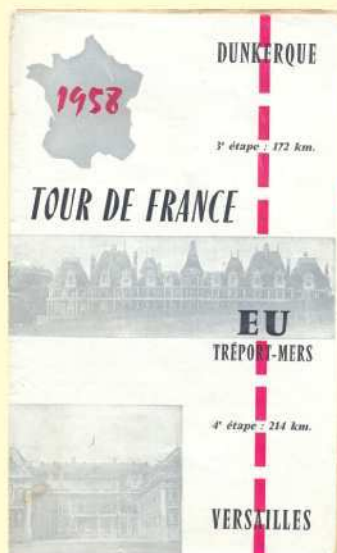
- > Cela faisait 25 ans d'affilée que le départ du Tour se faisait de Paris et non d'une ville de province.
- > 12 formations se présentent au départ de Metz. Aucune de ces formations n'arrivera au complet à Paris.
- > Wim Van Est alors maillot jaune

- chute dans la 13e étape dans le col d'Aubisque et doit abandonner.
- > Les coureurs dans ce Tour ont droit à 2 jours de repos.
- > La vitesse moyenne de ce Tour est de 32,949 km/h.

Les faits marquants de 1958

- > Géminiani attaque et s'empare du Maillot Jaune qu'il porte à Briançon.
- > L'étape Briançon-Aix les Bains est remportée par Charly Gaul sous une pluie glaciale. Il a lâché tous ses adversaires et repris plus de 12 minutes à Géminiani. Le grimpeur luxembourgeois gagne le Tour trente ans après Nicolas Frantz.
- > Anquetil abandonne en raison d'une congestion pulmonaire.

- > Blessé lors du 3e Jour, l'italien Giuseppe Pintarelli poursuivra le tour, le visage et le corps couverts de sparadrap.
- > Chute dramatique de Darrigade (5 victoires d'étape) sur la piste du Parc des Princes à l'arrivée de la dernière étape. Il percute un commissaire de course qui décède.
- > Moyenne record: 36,919 km/h.



En 1958, c'était la grande époque des chanteurs populaires Charles Trénet et Georges Guétary, lesquels se sont produits localement en suivant le tour...



Fausto Coppi



Louison Bobet

Source : Wikipédia



LA PIERRE DE FROIDEVILLE mise en valeur

► Sauvée en 1993, restaurée puis conservée en attente d'un emplacement adéquat, la pierre de Froideville vient de rejoindre la salle Dailly, salle officielle municipale...

Mers-les-Bains conserve un élément important de son passé, à la fois authentique et original : la pierre de Froideville. Restaurée en 2002, celle-ci vient d'être scellée sur l'un des murs de la salle Ernest Dailly, salle officielle des mariages et du Conseil Municipal.

Cette pierre de 140 kg ornait en 1993 le mur d'enceinte de la ferme de Froideville, à l'entrée de la commune, ferme considérée comme le lieu de l'origine même de Mers-les-Bains selon un auteur local, Octave Thorel ("Lettres sur Mers, Froideville, Blingues et Rompval" - 1891).

La pierre daterait de 1620 (soit 10 ans après l'assassinat d'Henri IV par Ravaillac). Il s'agit d'une sculpture d'inspiration médiévale qui valorise les armoiries d'une des familles seigneuriales de Mers connue dès 1573, celle des Mython, seigneurs de Froideville.

L'ouvrage sculpté présente un heaume (casque d'armure), signe de noblesse à l'époque, muni de panaches pour que l'ensemble ait fière allure et surmonté d'une licorne aux ailes déployées, secondée de deux autres licornes qui défendent et maintiennent le blason familial. L'ensemble surplombe des sillons, on peut donc en déduire qu'il s'agissait d'importants propriétaires terriens.

C'est le casque qui surplombe les armoiries qui permet à Octave Thorel de fixer la date de création de la pierre à 1620, parce qu'elle correspond justement à l'anoblissement d'un bailli du comté d'Eu, Richard Mithon, qui aurait donc commandé la pierre à ce moment-là afin de le faire savoir. (Le nom disparaîtra des archives en 1694 avec Jean Mython, alors maire de la ville d'Eu). Outre plusieurs maires de Eu, cette famille a d'ailleurs généré différents notables locaux



ou non "dont un secrétaire du Roi, un avocat ou encore un commissaire des comptes".

En héraldique, le blason des Mython se lit : "d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un croissant de même", c'est-à-dire au fond bleu, séparé d'or, avec en haut deux roses d'argent et en bas un croissant de lune également en argent.

Scellée au sein de la mairie, la pierre pourra ainsi continuer à témoigner du passé. ■

Sauvée in extrémis en 1993 lors de la démolition de la ferme de Froideville, en entrée de ville, puis scellée en contrebas des escaliers de la mairie, la pierre avait été restaurée en 2002 par les Etablissements Legrand de Darnétal, puis stockée en attendant de lui trouver un emplacement adéquat. Celui de la salle Dailly, salle d'honneur municipale, était tout trouvé : la pierre y sera vue par de nombreuses personnes, lesquelles pourront prendre connaissance de son histoire puis-qu'un texte y sera prochainement ajouté...

>> Les armoiries de la pierre des Mython composent en partie le blason actuel de la ville de Mers, officiellement déterminé en 1962 par l'assemblée municipale sur un dessin de l'élu Jack Lebeuf.

Celui-ci s'inspire en effet des armoiries des 3 autres grandes familles Seigneuriales mersoises : les Torcy seigneurs de Mers, les Lucas seigneurs de Romeval (Rompval ou val Rompu : vailleuse vers la mer) et les Lattaissant seigneurs de Blingues (Blingues, du nom de la blancheur de la craie à cet endroit) dont nous vous présentons les armoiries ci-dessous.

>> Il existe aussi une "légende de Froideville" originale, que nous publierons dans le journal municipal lors de l'installation, (prévue en 2011 lors des 120 ans de la publication des "Lettres sur Mers" d'Octave Thorel), de la copie de la pierre en entrée de ville afin de marquer son site d'origine...



De G à D et de haut en bas : armes des Mython, des Lattaissant, des Lucas et des Torcy. Au centre, le blason communal.

Depuis le vingtième numéro de votre journal municipal, nous vous proposons d'évoquer l'histoire et la signification des noms des rues de Mers.

(Les rues sont présentées par ordre alphabétique, les noms des cités seront évoqués par la suite).

M -

Menessier (rue)

Mopin (rue et impasse Jules)

Moulin (rue Jean)

Pagnoux (rue André)

MENESSIER (Rue)

Nous avons pas d'éléments précis sur la signification de cette

appellation. Si nous venions à en obtenir auprès des Mersoises, nous

pourrions revenir sur le sujet dans une prochaine édition...

MOPIN (Rue et Impasse Jules) (1921-1943)

Jules MOPIN est né le 25 Janvier 1921 à Mers Les Bains. Ouvrier verrier, il refuse de partir au Service du Travail Obligatoire (STO) et rejoint les rangs des FTP le 23 Mars 1943. Intégré au groupe Michel, comme son camarade de combat Ernest Lesec, il participe aux nom-

breuses actions de ce groupe. Le 17 Avril 1943, il participe également au sabotage de la voie ferrée Amiens-Abbeville. A l'issue de cette opération, il est arrêté et livré à la Gestapo. Comme tous les autres résistants de son groupe, lui aussi restera muet malgré la torture. Jugé

le 23 Juillet 1943 à Amiens, il sera condamné à mort et fusillé le 2 Août 1943 dans les fossés de la Citadelle d'Amiens.



MOULIN (Rue Jean) (1899-1943)

Jean MOULIN, né à Béziers, était un Préfet et Résistant Français. Il dirigea le Conseil National de la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale.

Jean Moulin rejoint Londres et le général de Gaulle en 1941. Misant sur son intelligence et ses capacités, le général le charge d'unifier les mouvements de résistance et leurs différents services (propagande, renseignements, sabotage, entraine...) sur le territoire français et notamment le plus important mouvement Combat dirigé par Henri Frenay, afin d'en faire une armée secrète des forces françaises libres complètement placée sous ses ordres. Avec des ordres de mission,

des moyens financiers et de communication radio directe avec le général de Gaulle à Londres, il est parachuté dans les Alpilles dans la nuit du 1er janvier 1942. Il prend le pseudonyme évocateur de Rex dans la Résistance. Après plusieurs actions, il est arrêté à la suite d'une dénonciation supposée, ou d'une négligence, le 21 juin 1943 à Caluire-et-Cuire (Rhône), dans un pavillon de la banlieue de Lyon où se tenait une réunion avec les principaux chefs de la Résistance. Après avoir été identifié et interrogé par le chef de la Gestapo Klaus Barbie au Fort Montluc de Lyon, il est transféré à la Gestapo de Paris où il est torturé. Il meurt le 8 juillet 1943 aux environs de Metz, dans le train

Paris-Berlin qui le conduisait en Allemagne pour être de nouveau interrogé. Célèbre, considéré comme un des principaux héros de la Résistance, Jean Moulin s'est vu attribuer un Cénotaphe au Panthéon des grands hommes de la République Française (son corps n'a jamais été identifié avec certitude, et l'urne transférée au Panthéon ne contient que des "cendres présumées de Jean Moulin").



PAGNOUX (Rue André) (1923-1945)

André PAGNOUX est né le 10 juillet 1923 à Dreux en Eure & Loire, de parents cheminots. Entré dans la Marine Nationale, il vécut le sabotage de la Flotte à Toulon, en Novembre 1942. Arrivé quelques temps plus tard à Mers-Les-Bains, il rejoint des amis dans la Résistance et s'enrôle dans les FTP.

Le 14 mai 1944, au cours de l'attaque d'un convoi allemand, à Brutelles sur la route de Saint-Valéry, il est grièvement blessé et

laissé pour mort par ses camarades de combat. Un mystère plane sur la date de son décès : en juin 1945 un charnier est retrouvé à Vaux en Amiénois où sept corps sont exhumés. Un corps ne peut être identifié mais est considéré comme celui d'André Pagnoux par un jugement du Tribunal Civil d'Amiens du 12 juin 1947.

Les actes de bravoure d'André Pagnoux, allant jusqu'au sacrifice suprême, lui valurent une citation

avec attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Une stèle est érigée dans le bois de Vaux en Amiénois, rappelant le sacrifice d'André Pagnoux et de ses camarades.



Archives



COUP D'OEIL dans le rétro : les Mersoises

Classe de CM1, Ecole Jules Verne, classe de neige à La Chapelle D'Abondance, chalet Costa Nuova, année scolaire 1981-1982...

(Merci à Mme Christelle Boimare (Hanot) pour le prêt de la photo et les noms)

(Enseignante Mme Dufrien)



1er rang (en h, de g à d)

Sandrine Dautresire, Christèle Alexandre, Véronique Levandowski, Isabelle Dubosc, Eddy Jacquet, (monitrice Ghislaine), Laurent Lassal, Virginie Tuncq, Frédéric Berthe,

Sandrine Desprez, Elodie Pradal, Tony Théron, Isabelle Brumard, Bertrand Dubuc, Jean-Christophe Darty, Jérôme Théron, David Jacob, Yvan Bossennec. **2ème rang à genoux (de G à D) :** Nathalie Priez, Sandrine

Delcourt, Magali Dufrien, Sophie Wallez, Robin Lebeuf, Fabrice Somont, Sophie Coquelin, Linda Grégoire, Céline Bourdin, Christelle Hanot. **Devant au sol :** Pierre-Nicolas Vasseur, David Billoré.

Classe de Maternelle à l'Ecole Curie en 1969...

De gauche à droite :

1. Corinne Boquet
2. ?
3. assise sur fauteuil : ?
4. fauteuil à droite Hervé Duplessis,
5. au dessus : ?
6. cheval à bascule : Bruno Holleville

(Merci à Hervé Duplessis pour le prêt de la photo et les noms)



Tri sélectif

DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS

► Aujourd'hui les déchets sont un enjeu majeur, tant par leurs coûts que par leurs impacts écologiques. De nouvelles filières de recyclage sont mises en place. Pour trier plus et recycler plus, la Communauté de Communes met en place de nouveaux services au sein de vos déchetteries de Ault et du Tréport...



> LES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Depuis le début de l'année, les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sont acceptés dans les déchetteries de Ault et du Tréport.

Vous pouvez donc désormais apporter vos vieilles bouilloires, machines à laver ou encore télévisions pour qu'elles soient démontées et donc valorisées.

De même, le bois est dorénavant séparé des encombrants pour être broyé et utilisé dans des chaudières industrielles.

Tous les objets composés uniquement de bois (par exemple les meubles, palettes, planches peintes ou vernies, les fenêtres, portes et meubles avec carreaux) peuvent être déposés dans la benne "Bois". Par contre, les panneaux de particules, contreplaqué, souches ne sont pas valorisables et sont donc à déposer dans la benne "encombrants" habituelle. En cas de doute, demander conseil au gardien.



Les vieux appareils peuvent être recyclés à la déchetterie. N'hésitez pas...

Par ailleurs, nous vous proposons également une collecte d'amiante chaque dernier mardi matin du mois de 9 heures à 12 heures sur la déchetterie du Tréport.

(Durant cette matinée, la déchetterie n'est ouverte que pour cette collecte d'amiante et cette prestation est uniquement réservée aux particuliers).

INFO

A la déchetterie du Tréport, du compost issu des déchets verts déposés dans nos déchetteries est mis gratuitement à votre disposition (uniquement pour les particuliers et dans la limite de 200 litres par jour).



Pour tous renseignements : Déchets ménagers et tri sélectif

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESLE MARITIME

BP 85 - 12, avenue Jacques Anquetil
76260 EU

Tél : 02 27 28 20 87

Fax : 02 35 50 92 29

Mail :

comdecom.interreg.gj@wanadoo.fr

>>> ORDURES MÉNAGÈRES : LES CARTONS NE SONT PLUS COLLECTÉS <<<

Trop souvent, les particuliers ou les professionnels mettent les cartons avec les ordures ménagères. Or, collectés avec les ordures ménagères, les cartons ne pourront pas être recyclés et rempliront inutilement le camion.

Pour valoriser les cartons, une solution simple existe : il suffit de les déposer dans les déchetteries.

Le carton ainsi récupéré coûte beaucoup moins cher à traiter que les ordures ménagères ce qui permet d'alléger la facture du traitement des déchets. Nous vous rappelons qu'en ce domaine, la participation de chacun contribue au bien de tous !

C'est pourquoi, la Communauté de Communes Bresle Maritime a pris la décision de ne plus ramasser les

cartons dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Pour les professionnels, les cartons sont aussi acceptés dans les déchetteries mais d'autres solutions existent (par ex. mettre une benne spécifique au sein de son entreprise. Cette prestation peut être assurée par des prestataires privés pour trouver la solution la plus adaptée à chaque situation.

>> LE GUIDE DU TRI 2009 VOUS EST DISTRIBUÉ EN MÊME TEMPS QUE VOTRE JOURNAL MUNICIPAL.

COLLECTE DES DÉCHETS

- > Déchetteries de Ault : tél. 03.22.60.79.78
du Tréport (accessible aussi aux mersois) : tél. 02.35.50.38.63
- > Points d'apports volontaires (tri sélectif) : recyclage des déchets (papier, carton, verre, plastique) : containers présents un peu partout en ville.
- > Déjections canines : des sachets de ramassage et des containers sont disponibles sur l'esplanade et en centre-ville.
- > Encombrants : ramassage tous les derniers jeudis de chaque mois. (déposer la veille au soir uniquement).



Pour protéger l'environnement, votre journal municipal est imprimé sur du papier "filière verte" afin de respecter et de renouveler la ressource...